

le peuple

Série D, Vol. 1, No 16

Jeudi, le 17 juin 1965

5 CENTS l'exemplaire

MONTMAGNY

hebdomadaire

publié

le jeudi

5 ¢

Nouvelles heures d'ouverture et de fermeture des commerces de notre ville

Lundi dernier, le Conseil municipal, réuni en assemblée spéciale, adoptait le règlement 272, régissant les heures d'ouverture et de fermeture des commerces de notre ville.

Ce règlement abroge les règlements nos 50, 99, 122, 137, 152, 153, 164, 182 189 et 198 ainsi que tous règlements antérieurs. Il donne, en plus des heures d'ouverture et de fermeture des commerces une définition très claire de ces mêmes commerces touchés par la nouvelle réglementation.

Voici les clauses de ce règlement no 272:

FETES CIVIQUES

Les jours suivants sont décrétés "Fêtes civiques": 1er janvier, 2 janvier, 24 juin, 1er juillet, la fête du Travail, le 25 décembre,

le 26 décembre et toute autre journée décrétée telle par le Conseil municipal.

PERIODE DES FETES

Les commerces faisant affaires dans les limites de la Ville de Montmagny pourront ouvrir leurs portes jusqu'à 9.30 de l'après-midi durant la période des fêtes, soit depuis le 12 décembre jusqu'au 23 décembre inclusivement.

OUVERTURE ET FERMETURE Commerces en alimentation

Les commerces en alimentation pourront ouvrir leur porte aux heures suivantes:

Le lundi: de 1 h. de l'après-midi à 6 h. p.m.

Le mardi et mercredi: de 8 h. du matin à 6 h. p.m.

Le jeudi: de 8 h. 30 du matin à 9 h. p.m.

Le vendredi: de 8 h. 30 du matin à 10 h. de l'après-midi.

Le samedi: de 8 h. 30 du matin à 5 h. de l'après-midi.

Pour les lundis suivis d'une fête civique, l'ouverture se fera à 8 h. 30 de l'avant-midi.

Restaurateurs-épiciers

Les restaurateurs-épiciers pourront ouvrir leur porte de 8 h. 30 du matin à 11 h. de l'après-midi.

Restaurateurs

Les restaurateurs pourront ouvrir leur porte 24 heures durant.

Pharmacies

Les pharmacies sont astreintes aux heures suivantes:

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi: le 8 h. 30 de

(Suite à la page 10)

M. GUY TANGUAY

A LA PRESIDENCE DE LA

COMMISSION SCOLAIRE LOCALE

Lundi soir dernier, lors d'une assemblée régulière de la Commission scolaire locale, les commissaires ont élu M. Guy Tanguay pour succéder à M. Adrien Boudreau comme président de la Commission scolaire de Montmagny.

M. Tanguay avait accédé à la fonction de commissaire la semaine dernière de même que M. Léopold Côté.

Les autres commissaires sont MM. Ubald Têtu, Réal Picard, Clément Fournier, Eugène Gaudin et M. Adrien Boudreau.

A cette même assemblée, MM. Léopold Côté et Clément Fournier ont été délégués à la Commission scolaire régionale.



DE NOUVEAUX TROTTOIRS EN CONSTRUCTION — Les ouvriers s'affairent au travail de confection de trottoirs dans la rue St-Jean-Baptiste. La Ville décidait, dernièrement, que des trottoirs pour un montant de \$25,000 seraient construits à Montmagny. Le contrat fut octroyé à M. Raymond Caron, entrepreneur de St-Thomas de Montmagny.

Il fut également question de l'instauration de maternelle et d'écoles pour les sous-doués. Rien, cependant, n'a été décidé au sujet de ces deux projets.

M. Joseph Corriveau

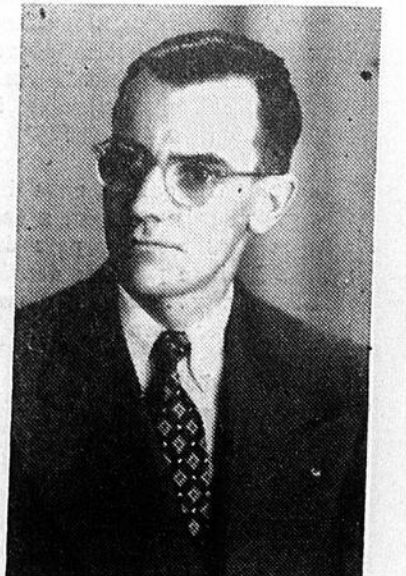
élu GRAND CHEVALIER

C'est à M. Joseph Corriveau, que les Chevaliers de Colomb de Montmagny, ont confié la direction de leur Conseil, en le nommant Grand-Chevalier. Il succède ainsi à M. Léonard Chabot dont le mandat finissait.

intérieur; M. Clément Fournier, garde extérieur; M. Ls-Geo. Normand, 1er syndics; M. Roger Tê-

Cette décision des Chevaliers de Colomb fut prise jeudi dernier alors qu'ils tenaient leur assemblée générale annuelle.

Le Grand-Chevalier, M. Corriveau sera aidé dans l'exercice de ses fonctions par les membres suivants, qui forment avec lui le nouvel exécutif du Conseil 2634 des Chevaliers de Colomb de Montmagny. Il s'agit de M. Jean-Baptiste Couillard, député-grand-chevalier; M. Roger Morin, chancelier; M. l'abbé Martin Lamarre, aumônier; M. Donat Morin, sec.-archiviste; M. Raymond Bernier, sec.-financier; M. Jacques Morneau, trésorier; MM. Maurice Coulombe et Lionel Clavet, intendants; Me Gonzague Bélanger, avocat; M. Léo Leblanc, cérémoniaire; M. Robert Boucher, garde



M. Jos. Corriveau

tu, 2e syndics; M. Guy Biron, 3e syndics; M. Gérard Mercier, porte-drapeau.

CINQ ZONES DE LA VILLE

SERONT MODIFIEES

Lors d'une assemblée spéciale tenue lundi soir dernier sous la présidence du maire M. J.A. Collin, cinq avis de motion concernant des amendements au règlement no 148 ont alors été présentés par le Conseil municipal.

Les secteurs qui seraient ainsi touchés par ces amendements sont les zones C-8, R-7, R-6, R-1 et R-4.

Ces zones que l'on se propose de modifier, seraient: 1—Une lisière de terrains de 90 pieds, chaque côté de la route Trans-Canada; 2—Le secteur ou se trouve les constructions de M. J.-P. Morin jusqu'à la rivière des Vases; 3—Le secteur ou se situe le Club "Le Bûcheron"; 4—Le secteur de la 9ième rue, ou est

située la petite manufacture de M. Jean-Guy Létourneau; 5—Le secteur comprenant le boulevard Louise. L'amendement de ce dernier secteur fut demandé par l'échevin Edouard Gendreau.

INVITATION A CELEBRER LA ST-JEAN-BAPTISTE

Cette année encore la Société St-Jean-Baptiste de Montmagny a le plaisir d'inviter la population à une fête champêtre organisée au domaine de M. Jean-Paul Morin au Rocher Noir.

Cette journée du 24 juin débutera à 9 heures par la messe en l'église St-Thomas. Vers 10 heures, départ par autobus en face des é-

glises St-Thomas et St-Mathieu pour le terrain de M. Jean-Paul Morin.

A cet endroit, il y aura jeux, baignades et divertissements; également distribution de prix sous la direction du lieutenant Wellie Marchand.

Cordiale invitation à tous pour une joyeuse célébration de notre fête nationale.



Les QUILLES... à la TELE

Saviez-vous que, dans la province de Québec, les quilles viennent en seconde place, tout de suite après la pêche, au point de vue de la popularité?

C'est ce que nous a révélé monsieur Louis Arpin dans son bureau de Radio-Canada. Chaque semaine, Louis Arpin réalise l'émission intitulée *L'Heure des quilles* et durant la saison d'été qui commence, il signera l'émission diffusée le samedi à 6 heures du soir et qui aura pour titre *Les As des Quilles*.

Cette série sera disputée entre des champions canadiens et des champions américains et cette compétition entre des représentants de deux pays voisins, ou le jeu de quilles est très populaire, ajoutera encore à l'intérêt de l'émission.



M. Louis Arpin

- Très populaire aussi les quilles aux Etats-Unis?

- Beaucoup plus encore qu'au Canada; on trouve chez nos voisins du Sud plus de 40,000,000 de joueurs de quilles. Et ce sport est drôlement bien organisé. Par exemple, pendant que les parents jouent dans des salles spacieuses, les enfants s'amuse dans une garderie qui se trouve dans le même immeuble. Des salles à manger sont aussi mises à la disposition des joueurs.

Le sport des quilles, nous dit toujours monsieur Arpin, a des adeptes dans tous les pays du monde. Et il se pratique depuis fort longtemps... les Egyptiens, paraît-il, connaissent ce jeu.

En plus d'être réalisateur à Radio-Canada, monsieur Arpin est grand sportif. Tous les judokas savent qu'il est "ceinture noire" au judo. Et grand voyageur aussi. Lors d'un voyage qu'il fit au Japon, il y a deux ans, pour participer à une compétition, il se rendit compte que les Japonais excellent eux aussi dans le sport des quilles. Après le jeu de baseball qui se classe en première place dans leur préférence.

Ce jeu n'exige pas un grand déploiement de force. Selon notre interlocuteur, il exige surtout une coordination de mouvements qui donnent à la boule une plus grande propulsion.

Pour trouver les participants à ces émissions de quilles, un tournoi mensuel de qualification a lieu, ici, à Montréal, toute l'année durant. Pour la série *Les As des Quilles*, à laquelle participent vingt-deux champions du Canada et des Etats-Unis, 179 participants se sont présentés au Tournoi de qualification.

- Ces champions joueront-ils aux petits quilles ou aux Dix quilles?

- Aux Dix quilles. Le jeu des Dix quilles est le jeu officiel dans tous les tournois. Partout, de vrais je dire. Il n'y qu'au Québec, ou l'on joue aux petites quilles.

- Ces champions que nous verrons à l'oeuvre au cours de la série, à combien d'heures d'exercice se soumettent-ils tous les jours?

- Pour se tenir en forme, un champion doit jouer environ une

dizaine de parties par jour... c'est-à-dire, pendant cinq ou six heures par jour.

- Et si le joueur travaille durant le jour, il travaille durant le jour, il pratique pendant ses soirées? Il est donc toujours en dehors du foyers?

La réponse de Louis Arpin nous a permis d'imaginer toute une armée de "veuves" des quilles... ces femmes qui ne voient jamais leur mari et dont une partie des nuits se passe dans l'attente... Voilà un côté moins reluisant! Pourquoi faut-il toujours des victimes, même au sport?

Depuis que Louis Arpin présente cette émission (en fait, elle revient chaque année à l'heure de Radio-Canada depuis 8 ans), le nombre des joueurs de quilles, dans la province de Québec a doublé! Le nombre de salles ou l'on pratique ce sport a aussi doublé. Je pense qu'il faut féliciter monsieur Arpin pour son travail et souhaiter que la pratique des sports mette, dans la vie de l'homme, un peu plus d'équilibre et d'harmonie.

Par Gisèle THEROUX.

"Lucille Dumont" reçoit PIA COLOMBO



LUCILLE DUMONT a prêté son nom à une nouvelle série d'émissions de variétés, télévisées au réseau français de Radio-Canada le mardi soir à 8 heures. Chaque semaine de l'été, la célèbre diseuse canadienne accueillera des chanteurs, des compositeurs de chez nous, ainsi que des vedettes internationales de passage à Montréal.

seau français purent l'entendre, à cette occasion, aux émissions *En vedette* et *Music-Hall*. Cette année, la jolie chanteuse à la voix envoûtante nous revient. Elle nous sera présentée à l'émission de *Lucille Dumont*, le mardi 22 juin à 8 heures du soir.

A cette émission, Lucille Dumont accueillera également les chanteurs canadiens Jacques Blanchet et Michèle Richard. Le spectacle *Lucille Dumont* est réalisé par Maurice Dubois.

Elle a d'abord été petite danseuse dans un cabaret parisien. Puis elle tenta sa chance comme comédienne, obtenant ici et là de petits rôles. Un jour, un ami lui dit: "Pourquoi n'essayerais-tu pas la chanson?" C'est ainsi qu'elle fit ses débuts comme chanteuse dans une boîte de la rive gauche. Ce soir-là, le public présent croyait entendre Piaf, les chansons de Piaf, *Mon homme*, *Mon légionnaire*, Piaf à vingt ans. C'était Piaf, moins le f; c'était la charmante Pia Colombo qui, encore très timide, faisait ses premiers pas dans le domaine exigeant de la chanson.

Le succès se fit attendre longtemps pour la jeune chanteuse. En 1958, après beaucoup de patience et beaucoup d'efforts, Pia Colombo fut invitée par Georges Brassens à paraître lors de son récital au grand music-hall parisien, l'Olympia. Ce fut alors le départ. Des disques et des récitals dans des cabarets aussi connus que Bobino et l'Alhambra suivirent. En 1961, Pia Colombo faisait sa première visite au Canada et les téléspectateurs du ré-



Vous recherchez ce qu'il y a de mieux?

Y a pas d'erreur,
MOLSON
c'est la meilleure!

Une seule Commission Scolaire a eu à tenir une élection

Lundi dernier, dans notre région, cinq commissions scolaires de cinq paroisses des comtés de Montmagny et L'Islet devaient tenir des élections pour se choisir des commissaires d'écoles. Seulement une commission a dû procéder à la tenue d'un scrutin, soit celle de N.-Dame du Rosaire. Les autres commissions qui n'ont pas été dans l'obligation de faire des élections sont celle de Berthier, St-Cyrille, St-Marcel et Lac Frontière.

N.-DAME DU ROSAIRE

Pour ce qui est de l'élection de N.-Dame du Rosaire, M. Pierre Tanguay fut réélu commissaire avec une majorité de 10 voix sur son adversaire, M. Philippe Collin. M. Elphège Langevin ne s'est pas représenté et c'est M. Tanguay qui le remplacera. Pour compléter l'administration, on sait que M. Léo Landry a été par acclamation en

remplacement de M. Irénée Mercier.

Berthier-en-Bas:— Les deux sièges vacants ont été comblés par MM. Henri Pelletier et Jean-Baptiste Talbot. Ils ont été déclarés élus après que M. Henri Aubé eut retiré sa candidature. Le président M. Ovila Boucher continuera à siéger avec les commissaires Marcel Boucher et Conrad Dufour qui demeurent en fonction.

St-Cyrille:— A la suite du déstement de M.M. Josaphat Duchesneau et Aurèle Kirouac, MM. Gilbert Sénéchal et Alcide Lord était élus à la commission scolaire de cette paroisse.

St-Marcel:— M. Joseph Thibault, a été élu après que MM. Ls-Philippe Pelletier, André Caron et Pierre-Ray. Pelletier se soient retirés en sa faveur. Les autres commissaires sont MM. Léopold Dancause, Alcide Couil-

lard Donald Bélanger et Ovila Bernier.

Lac Frontière:— M. Joseph Laverdière a été réélu après que Alcide Carbonneau eut retiré sa candidature. De même la présidente Mme Paul-E. Croteau conservera son siège, son adversaire M. Edgar Soucy, s'étant retiré.

La Campagne de souscription pour le mouvement d'Action Catholique rapporte \$5,294.45

La compilation des rapports de la campagne de souscription organisée pour venir en aide aux Mouvements d'Action Catholique du diocèse, donne comme résultat le chiffre de \$5,294.45.

Cette campagne a été menée sans grande publicité, l'organisation s'adressant tout simplement à la bonne volonté du public.

Voici les résultats obtenus dans chaque paroisse du diocèse:

St-Antonin	125.31
N.-D. du Portage	17.55
St-André	53.25
St-Athanase	24.69
St-Eleuthère	77.78
Divers	11.50
TOTAL:	\$5,294.45

Il se sauve à la suite d'un accident d'auto

Un automobiliste de St-Jean Port-Joli a été appréhendé par la P.P. pour s'être sauvé à la suite d'une collision.

L'accident est survenu à St-Aubert, et impliquait deux autos dont l'une était conduite par un individu qui se sauva dans les bois environnants.

Le prévenu que l'on soupçonnait d'être en état d'ébriété fut vite rattrapé par les agents de la Sûreté provinciale du poste de St-Jean et mis en accusation. M. Ronald Lizotte qui conduisait le second véhicule impliqué dans la collision, a subi des contusions ainsi que les deux autres passagers qui l'accompagnaient.

SERVICE GRATUIT

du posage de prélatris, tapis ou tuiles achetés de

Bertrand Blanchard

19, rue St-Jacques — Montmagny

Vous ne payez que le prix courant.

Four échantillons ou estimé, venez ou téléphonez à 248-1555

PANNEAUX DECORATIFS

POUR FINITION DE SOUS-SOL OU SALLE DE JEUX

Faites-le dès maintenant

EDOUARD GENDREAU INC.

—Bois — Matériaux de construction — Contreplaqué—

18, rue Louise, Montmagny.

Tél.: Bureau 248-0545 Ré.: 248-0276

Décès et funérailles

MME ADELARD FLEURY

A l'Hôtel-Dieu de Montmagny est décédée le 7 juin 1965, à l'âge de 75 ans, dame Rosalia Garant, épouse de feu Adélarde Fleury.

Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme François Fleury (Claire Blais et Mlle Yolande Fleury).

Les funérailles eurent lieu jeudi, le 10 juin à 10 hres, en l'église St-François de Montmagny.

La direction funéraire: la maison Laurent Normand, Montmagny.

M. SYLVAIN BLAIS

A Ste-Euphémie est décédé accidentellement le 7 juin 1965, à l'âge de 5 ans et 6 mois, Sylvain Blais enfant bien-aimé de M. Eugène Blais et de dame Aline Lacasse.

Outre ses parents, il laisse dans le deuil, ses frères et ses sœurs: Lisette, Yves, France, Lina et Francis Blais.

La cérémonie des anges eut lieu jeudi, le 10 juin, à 4 heures, en l'église Ste-Euphémie et inhumation au cimetière paroissial.

La direction funéraire: la maison Laurent Normand, Montmagny.

M. JULES NORMAND

A l'Hôtel-Dieu de Québec est décédé le 11 juin 1965, à l'âge de 58 ans et 2 mois, M. Jules Normand, époux de dame Lauretta Garant.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Denis Normand (Candide

Lefebvre), Dr et Mme Robert Blais (Céline), Régis, Yvette et Germain.

Les funérailles eurent lieu mardi le 15 juin à 10 hres, en l'église St-Thomas et l'inhumation au cimetière paroissial.

La direction funéraire: la maison Laurent Normand, Montmagny.

M. HENRI GAGNE

A St-Michel de Bellechasse est décédé le 12 juin 1965, à l'âge de 68 ans et 6 mois, M. Henri Gagné, époux de dame Corinne Bernier.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil: ses frères et ses sœurs: ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Cléophas Gagné (Rose Leclerc), M. et Mme Edgar Gagné (Anna-Marie Olivier), Mme Georges Olivier (Marie Gagné), Mme Roméo Lambert (Anne-Marie Bernier), M. et Mme Marcel Pagé (Alfreda Bernier), M. et Mme Pierre Levesque (Jacqueline Bernier), M. Rock Bernier et M. et Mme Léonard Bernier, M. Rock Bernier et M. et Mme Léonard Bernier (Aurore Leboeuf).

Les funérailles eurent lieu mardi, le 15 juin à 9 hres en l'église St-Thomas et l'inhumation au cimetière paroissial.

La direction funéraire: la maison Laurent Normand, Montmagny.

A toutes les familles que le deuil afflige, nos plus sincères condoléances.

Montmagny	\$ 602.97
Cap St-Ignace	212.30
St-François	88.35
St-Pierre	53.75
Berthier	53.35
St-Paul	134.15
St-Just	55.39
Ste-Euphémie	32.65
N.-D. du Rosaire	48.98
Ste-Lucie	20.05
St-Fabien	69.10
Ste-Apolline	52.38
Lac Frontière	20.00
St-Pamphile	204.14
Ste-Perpétue	129.85
Ste-Félicité	30.15
St-Adalbert	56.50
Tourville	67.84
St-Marcel	83.70
St-Omer	16.40
St-Aubert	130.69
St-Eugène	35.80
St-Roch	42.85
St-Damase	16.45
St-Louise	36.85
L'Isletville	67.75
L'Islet	149.50
St-Cyrille	51.83
St-J. Port-Joli	204.50
La Pocatière	806.18
St-Pacôme	89.25
St-Philippe	60.70
St-Gabriel	40.70
St-Onésime	18.00
St-Denis	57.70
Riv.-Ouelle	99.85
St-Pascal	234.48
Ste-Hélène	59.40
Mont-Carmel	126.65
St-Joseph	23.50
St-Germain	4.85
St-Bruno	13.00
Kamouraska	39.25
St-Alexandre	161.69
Riv-du-Loup	380.95

Case Postale: 11 — 98 rue St-Jean-Baptiste — Téléphone: 248-3400

PROUVEZ LE MIEUX est le synonyme de

LEMIEUX FT PROULX ENR

GROS ET DETAIL

Bois - matériaux de construction en général

Quincaillerie — Ferronnerie — Plomberie — Peinture — Tapisserie

Vaisselle — Vitres — Cadeaux

Entreposage de fourrure

Réparation — Lustrage — Nettoyage par procédé "Hollander".

Unité Sanitaire

PRINCIPALES ACTIVITES:

LUNDI, 21 juin:
Inspections sanitaires.

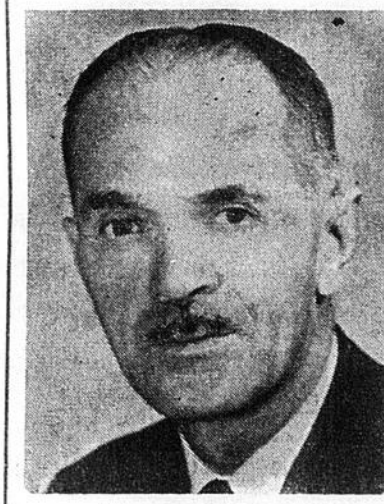
MARDI, 22 juin:
Hôpital: Clinique de BCG.
Ecole Beaubien: 1½ hre: Clinique de bébés.
Cap St-Ignace: 2 hres: Clinique de bébés.

MERCREDI, 23 juin:
St-Fabien: 1½ hre: Clinique de bébés.

JEUDI, 24 juin:
St-Jean Baptiste.

VENDREDI, 25 juin:
Hôpital: Clinique de BCG.
Inspections sanitaires.
Dr A. Bélanger, m.h.

JE SUIS UN DE VOS VOISINS



L'assurance-vie est ma profession

Puis-je vous être utile?

LS-P. Fortin

C.P. 1033 Tél.: 248-2960

Montmagny

SUN LIFE DU CANADA

EDITORIAL

La voie démocratique

Elections prochaines ou pas, l'Union nationale continue dans la voie ou elle s'était engagée à ses dernières assises. C'est une voie démocratique.

En fin de semaine, elle s'est dotée d'un Conseil national dont les pouvoirs ne sont pas un simple écran de fumée. Ils sont réels. Le Conseil peut, s'il le juge à propos, convoquer les assises du parti pour le choix d'un nouveau chef, particularité qui constitue un précédent dans nos annales politiques.

Et ce précédent est tout à l'honneur du chef actuel du parti, M. Daniel Johnson, qui ne fait pas seulement prêcher la démocratie mais en applique les principes avec diligence. Son autorité est librement acceptée. Elle est d'autant plus forte.

C'est de bon augure dans notre ciel politique québécois. L'Union nationale raffermi ses bases pour que son action soit plus vaste et corresponde aux désirs du peuple au moment même ou chez le partie adverse, l'autorité du chef se fait plus pesamment sentir et les beaux principes sont foulés aux pieds.

Le parti libéral s'engage dans les avenues du pouvoir personnel après cinq ans d'administration. Le chef manipule à sa guise la Fédération libérale et lui fait entériner ses vues sans que la discussion soit possible.

L'emprise du pouvoir obnubile les tentatives d'indépendance des partisans. Le pouvoir a créé un réseau d'intérêts qui rend muets les récalcitrants. Pour rester libre, il faut être brave et fort. Tous n'ont pas cette bravoure et cette force.

Quoi qu'il en soit, il importe au Québec qu'il y ait une équipe de rechange qui se prépare aux tâches de demain. Cette équipe, à notre avis, mérite la sympathie. Et la confiance du peuple.

Elle a établi le bilan de ses forces et de ses faiblesses, a donné suite à un examen de conscience en profondeur et redéfinit un programme dont la portée sociale n'échappe à personne.

Si c'est l'équipe de demain, le Québec y trouvera son compte.

Lucien LANGLOIS (Montréal-Matin)

le peuple

MONTMAGNY
hebdomadaire
publié
le jeudi

A la Rédaction:
Thomas Tremblay
Paul Gros d'Aillon
C.P. 128



HEBDO DU COMTE DE MONTMAGNY
DEPUIS 1900

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Discours sur le budget prononcé

par
M. J.-P. Cloutier
député du comté de Montmagny
à l'Assemblée Législative

— SUITE —

Il est facile, M. le Président, de diagnostiquer le grand mal de notre civilisation actuelle, celui de ce déséquilibre entre les villes tentaculaires, énormes, et les campagnes stagnantes. Pourtant, ce ne sont pas les moyens qui manquent, avec des budgets de \$2 milliards et notre standard de vie, pour édifier une province, heureuse, prospère, équilibrée et harmonieuse. Une occasion magnifique nous est donnée d'attirer l'attention du monde entier sur ce problème angoissant d'un monde qui est menacé par le déséquilibre et la déshumanisation. Cette occasion, c'est l'Exposition universelle de 1967 qui ouvre ses portes dans deux ans exactement et dont le thème "Terre des hommes" est à lui seul tout un monde. Comment la montrerons-nous, cette terre des hommes? Est-ce que ce sera le refuge d'une civilisation de masses ou vivent entassés et numérotés des êtres anonymes, prisonniers de gigantesques ensembles sans lumière, sans joie, sans âme et sans liberté ou le royaume d'une communauté heureuse et équilibrée dont le premier objectif serait l'homme et son épanouissement complet?

Un autre défi à relever, celui de la mise en place des structures et des moyens qui assureront une véritable décentralisation industrielle, condition préalable à la réalisation de l'équilibre social que je viens de mentionner. Je n'insisterai pas davantage aujourd'hui sur cet objectif car nous aurons l'occasion d'y revenir.

Un autre défi, le plus urgent peut-être: celui d'une action énergique dans le domaine de l'habitation et de l'élimination des taudis. On est témoin actuellement d'un réveil dans ce domaine mais les initiatives privées, civiles ou religieuses, qui sem-



blent vouloir s'attaquer énergiquement au problème doivent être appuyées sans réserve par l'Etat.

Un autre immense problème qui doit retenir l'attention des gouvernants c'est l'atténuation des humaines et sociales de la révolution industrielle. Les conséquences de cette transformation causent, pour de larges secteurs de notre population, celle qui est déplacée, un drame profond dont notre égoïsme naturel nous porte à nous désintéresser. Notre élite, comme l'a fait remarquer dans une conférence récente le ministre actuel du Revenu, devant un groupe d'hommes d'affaires, est inconsciente de ce grave problème. De là, l'importance d'une action énergique dans ce domaine.

Que de travail urgent à effectuer dans le domaine économique! Mentionnons encore, premièrement, une politique dynamique dans la conquête du marché québécois et des marchés d'exportation. Deuxièmement, une politique humaine et généreuse d'aménagement du territoire. Troisièmement, l'établissement d'un ordre de priorités dans le domaine des réalisations nécessaires et désirables. Quatrièmement, l'établissement d'une politique qui permette une lutte efficace contre le chômage.

—A SUIVRE—

LETTRE OUVERTE

Montmagny, 17 mai 1965.

Monsieur Gérard Larose,
Ministère de l'Éducation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Cher monsieur,

Je m'adresse à vous ne sachant pas si mon problème doit être résolu par le Département des Finances ou par un autre. Je vous prierais de transmettre la présente au Service intéressé si besoin est.

Lors de la parution des nouvelles normes du Ministère de l'Éducation dans Hebdo-Education no 49, nous avons été inquiétés. Ce bulletin mentionne que pour requérir les services d'un Directeur général des Ecoles pour les Commissions scolaires locales nous devons avoir au moins trois mille élèves.

Comment devons-nous interpréter cette directive? Comme nous avons déjà ce service à

notre Commission scolaire est-ce que cela veut dire que nous devrions l'abolir? Après consultations auprès du personnel (qui a, en moyenne, moins de 13 ans de scolarité), ce service est un guide sûr dont il a besoin pour faire progresser l'enseignement sous toutes ses formes. Nous voudrions le conserver pour le bien de nos enfants.

Si cette directive est péremptoire ne devrions-nous pas chercher à grouper, avec les Commissions scolaires avoisinantes, le nombre d'élèves requis. Cette façon de faire serait-elle acceptable et la dépense encourue, admissible au budget?

Je vous remercie de votre obligeance et j'espère recevoir une réponse le plus tôt possible.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,
Clément Fournier, Com.
Commission scolaire
de Montmagny.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Québec, le 9 juin 1965.

M. C. Fournier, commissaire,
Com. Scolaire de Montmagny,
Montmagny, P.Q.

Cher monsieur,

Je réponds à votre lettre du 17-mai, adressée à monsieur Gérard Larose concernant la règle pour l'admissibilité d'une dépense pour le personnel de direction pédagogique au niveau de la direction générale de la commission scolaire.

Cette règle n'est pas une directive, et les commissions scolaires ne sont pas strictement tenus de limiter leurs dépenses aux montants prévus par les règles. Il leur faudra pourtant défrayer, au moyen d'une taxe additionnelle, toute dépense excédant le niveau déterminé par les règles.

Le service de supervision dont bénéficie votre personnel enseignant peut être assimilé au service dont on s'attendrait normalement du personnel de direction des écoles. Par conséquent, le salaire de votre directeur gé-

(Suite à la page 5)

Civis de Naissances

MONTMAGNY

Le 28 mai est née Marie, Françoise, Natalie, fille de M. et Mme Marcel Beaudoin (Rose-Hélène Bédard). M. et Mme Jean-Marc Gingras. Porteuse, Mme Marcel Beaudoin, mère de l'enfant.

Le 28 mai est né Joseph, Ulric, Mario, fils de M. et Mme Raymond Jolivet (Colombe Fournier.) Parrain et marraine, M. et Mme Ulric Fournier. Porteuse, Mme Raymond Proulx.

Le 26 mai est née Marie, Gaétanne, Lise, fille de M. et Mme Marius Turgeon (Denise Giasson). M. et Mme Lauréat Guenette. Porteuse, Mlle Gaétanne Guenette.

Le 25 mai est née Marie, Magali, fille de M. et Mme Jean-Yves Normand (Micheline Laflamme). Parrain et marraine, M. et Mme Jean Lavallé.

Le 18 mai est née Marie, Hélène, Guylaine, fille de M. et Mme Paul-André Proulx (Monette Blanchette). Parrain et marraine M. et Mme Numa Blanchette.

Le 17 mai est né Joseph, Réal, Jean, fille de M. et Mme Jean-Paul Thivierge (Dolodès Boulet). Parrain et marraine, M. et Mme Réal Boulet. Porteuse, Mme Réal Boulet.

CAP ST-IGNACE

Le 18 mai est né Joseph, Adju-tor, Marcel, fils de M. et Mme Michel Bernier (Pauline Gendron). Parrain et marraine, M. et Mme Adju-tor Gendron.

Le 17 mai est né Joseph, Jérôme, André, fils de M. et Mme Jérôme Pelletier (Doris Landry). Parrain et marraine, M. et Mme Alexandre Dubé. Porteuse, Mlle Ginette Landry.

ST-FRANCOIS

Le 26 mai est née Marie, Sylvie, fille de M. et Mme André Forgues (Monique Garant). Parrain et marraine, M. et Mme Normand Forgues. Porteuse, Mlle Colette Garant.

Le 20 mai est née Marie, Josée, Claudette, Marthe, fille de M. et Mme Ray. Simard (Doris Guillemette). Parrain et marraine, M. et Mme Jean-Paul Guillemette. Porteuse, Mme Raymond Simard.

Le 19 mai est née Marie, Anne, Chantal, fille de M. et Mme Auguste Boulet (Colette Martineau). Parrain et marraine M. et Mme Maurice Boulet. Porteuse, Mme Jacques Paré.

N.D. DU ROSAIRE

Le 26 mai est née Marie, Claudette, France, fille de M. et Mme Fernand Aubé. Parrain et marai-ne M. et Mme Claude Aubé. Porteuse, Mme Michel Collin.

ST-PAUL

Le 28 mai est née Marie, Marjolaine, Sylvie, fille de M. et Mme Hercule Nicole (Judith Thibault). Parrain et marraine, M. et Mme Emile Thibault. Porteuse, Mlle Marjolaine Thibault.

STE-EUPHEMIE

Le 18 mai est né M. Robert Roy (Annette Noël). Parrain et marraine, M. et Mme Emile Roy. Porteuse, Mme Robert Roy.

ST-FABIEN

Le 18 mai est née Marie Hélène, fille de M. et Mme Dasie Bélanger (Jeannine Mercier.) Parrain et marraine, M. et Mme Robert Noël. Porteuse, Mme Jos.-H. Bélanger.

Demande de SOUMISSIONS

La Commission Scolaire de ST-PAUL DE MONTMAGNY, Cté de Montmagny, demande des sou-missions selon les plans et devis de YVES PARE, architecte, Mont-magny, pour la construction d'une école de huit (8) classes et d'une résidence ainsi que l'amé-nagement du terrain qui doivent être érigées en la paroisse de ST-PAUL de Montminy au sud du Chemin Taché, face à l'église.

Les soumissions devront être adressées au Secrétaire-Trésorier, sous enveloppe scellée et parvenues à son bureau au plus tard à 7 1/2 P.M. (H.A.E.) le 19 juillet 1965.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions à une assemblée régulière de la Commission Scolaire qui aura lieu à 8.00 P.M. (H.A.E.) le 9 juillet 65.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les plans et devis pour la somme de \$100.00 au bureau de Monsieur YVES PARE, architecte, 38, rue du Dépôt, Montmagny, à partir de 10.00 A.M. (H.A.E.) lundi le 21 juin 1965.

La Commission Scolaire rejettera toute soumission non accompagnée d'un chèque visé ou d'un bon de garantie d'une valeur de 10% de la soumission.

J. Maurice CLOUTIER,
Sec.-Trésorier,
La Com. Scolaire de St-Paul,
de Montminy,
Cté de Montmagny.

L'ISLETVILLE

Le 18 mai est né Joseph, Irène, Luc, fils de M. et Mme Ludovic Fortin (Marguerite Gamache). Parrain et marraine M. et Mme Irène Fortin. Porteuse, Mme Amédée Gamache.

ST-JEAN PORT-JOLI

Le 22 mai est né Joseph, Albert, Jean, fils de M. et Mme Laul Laurendeau (Claudette Bourgeault. Parrain et marraine, M. et Mme Gilles Laurendeau. Porteuse, Mme Jean-Pierre Bourgeault.

ST-AUBERT

Le 25 mai est née Manon, fille de M. et Mme Gilbert Desrosiers. Parrain et marraine, M. et Mme Robert Gamache, oncle et tante de l'enfant.

Les Lacordaires en congrès à Ste-Lucie-de-Beauregard

Tous les Lacordaires sont invités à prendre une part active au Congrès annuel des Cercles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc du diocèse, qui se tiendra dimanche, le 27 juin à Ste-Lucie-de-Beauregard.

L'inscription des membres se fera à 1 heure de l'après-midi.

Les Lacordaires du Cercle St-Mathieu qui désireraient plus d'information sont priés de télé-

phoner au no 248-2456.

Les Lacordaires doivent se faire un devoir d'être présents à ces assises.

Lettre ouverte

(Suite de la page 4)

néral peut être compté, pour fins de la normalisation, avec les salaires du personnel académique, et peut être admis si le total des salaires ne dépasse pas la masse autorisée de salaires du personnel enseignant et du personnel de direction des écoles.

Il ne sera pas admissible de grouper les élèves des commissions scolaires avoisinantes pour les fins de normalisation, à moins de pouvoir réaliser la fusion des commissions scolaires concernées.

Votre tout dévoué,

S.F. White,
Dir. général adjoint

BOUCHERIE — EPICERIE

MARTIN BELANGER

Rue St-Ignace Tél.: 248-2842

à 300 pieds du Rond-Point

ouverte tous les soirs jusqu'à 9 h. et le vendredi à 10 h.

Stationnement pour 50 automobiles

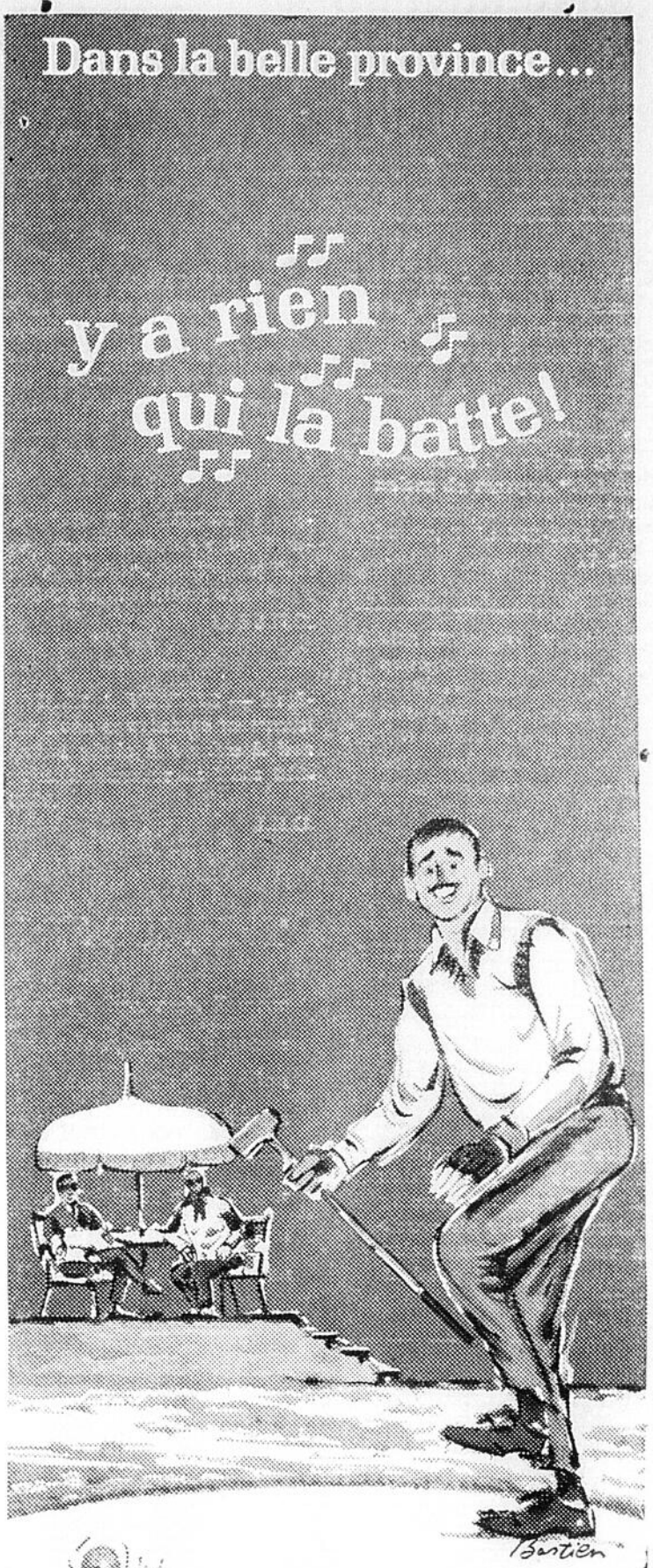
La Corporation de Prêts du Québec
(fondée en 1924)

Membre de l'Ass. Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS
Actions & Fonds Mutuels
Consultez notre représentant autorisé

Entrepo Méthot

93, St-Jean-Baptiste Tél.: 248-0669 Montmagny

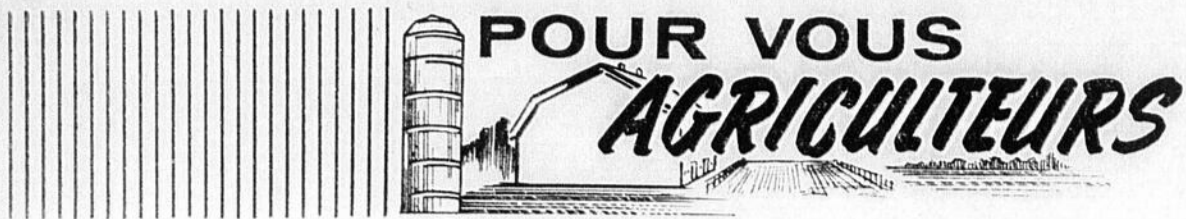


Il n'est pas étonnant que la "50" soit la bière qui progresse le plus vite dans le Québec. C'est la meilleure bière dans la belle province!

LABATT...y en a pas de meilleure!

Ne manquez pas de voir le football présenté par Labatt.

ENCOURAGEZ nos ANNONCEURS



Le régime d'exploitation et la composition minérale du mil

Parmi les plantes fourragères en usage dans la province de Québec, pour ne pas dire dans tout l'est du pays, le mil est, sans conteste, la graminée la plus généralement utilisée aussi bien dans les prairies que dans les pâturages. Si l'on connaît bien son comportement, sa rusticité et son aptitude à produire de forts rendements, on connaît moins l'influence du régime d'exploitation sur sa composition minérale.

Pour étudier cette influence, on a ensencé à la Ferme expérimentale de Lennoxville du mil Climax en culture pure. Voici les différents régimes auxquels le mil a été assujéti et les résultats obtenus, tels que décrits par M. Lionel Lachance, agronome à la Ferme de Lennoxville.

Le mil a été soumis à un triple régime d'exploitation durant quatre années consécutives, rapporte M. Lachance. Des récoltes ont été prélevées selon le cas 2, 3 ou 4 fois durant la saison, et cela à deux hauteurs différentes, soit 1½ pouce et 3 pouces du sol. A chacune des coupes, des échantillons ont été prélevés et desséchés pour en déterminer la matière sèche et ensuite, analysés pour en connaître la composition chimique.

Le stade de développement du mil, au moment de la récolte, a varié selon le régime. Ainsi, lorsqu'on a prélevé deux coupes, la première a été faite au stade du début de la floraison et la seconde, au début de la montaison. Dans le deuxième régime, à cha-

cune des trois coupes, le mil était parvenu au même stade soit la montaison. Les quatre coupes, c'est-à-dire, quand le mil a été prélevé, ont été faites à l'état feuillet de 6 à 8 pouces de hauteur. La fréquence des coupes a influencé davantage les rendements que la hauteur des prélèvements; en effet, le mil récolté deux fois au cours d'une saison a produit 2,400 livres de matière sèche de plus à l'acre que le mil récolté 3 et 4 fois. Si l'on considère, d'autre part, la hauteur de coupe, on constate que la différence n'a été que de 400 à 600 livres à l'acre favorisant la coupe à 1½ pouce du sol.

Les teneurs en matières azotées et minérales n'ont subi que peu d'influence attribuable à la hauteur de coupe. Au contraire, elles ont varié davantage avec la fréquence des coupes, poursuit M. Lachance. Ainsi, le mil prélevé deux fois au cours d'une saison a été plus pauvre en matières azotées que lorsqu'il était récolté 3 et 4 fois. La teneur du mil en phosphore a suivi à peu près la même tendance. Le mil récolté plus fréquemment a été plus riche en phosphore que le mil récolté deux fois au cours d'une saison. De même, la concentration du potassium a été plus forte avec l'augmentation du nombre des coupes. Ainsi, exprimée en pourcentage, elle a représenté en moyenne 2% chez le mil récolté 4 fois en regard de 1.3% chez le mil récolté deux fois. La teneur en calcium a manifesté la même tendance et le mil prélevé deux fois contenait en moyenne .42% de calcium alors que récolté 3 fois et 4 fois, il atteignait .52%.

La conclusion qui se dégage est la suivante toujours selon M. Lachance: il est avantageux pour le cultivateur qui veut récolter du mil possédant la meilleure valeur alimentaire de le couper quand il est au bon stade de développement. Ainsi, pour récolter un foin de mil de qualité, il ne faut pas craindre de le récolter au tout début de la floraison. Pour celui qui fait de l'ensilage, il a tout avantage à

prélever le mil quand ce dernier est en cours d'épiaison. Quant à celui qui utilise le mil dans un pâturage, il est fortement recommandé, après une paissance, de rajeunir les herbages en utilisant la faucheuse. De cette façon, on s'assure d'une pousse plus riche en éléments minéraux et par conséquent, d'une meilleure valeur alimentaire pour le bétail.

**EN CAS D'URGENCE
MEDICALE**

si vous ne pouvez rejoindre votre médecin de famille pour la fin de semaine qui vient,
le Dr Gustave PLANTE
Tél.: 248-0254
2, rue Du Dépôt
sera le médecin en fonction.

ANDRE ASSELIN
Arpenteur-Géomètre
Bureau à Montmagny au Manoir des Erables, le mardi, de 2 à 5 h. p.m.
Tél.: 248-0100
Bureau à Lévis: 60, Côte du Passage
Tél.: 837-8250
(charge renversée)

Me Guy BERTRAND
B.A., LL. L.
Avocat-Procureur
Edifice Banque Provinciale Montmagny, P.Q.
Tél.: 248-1622 — C.P. 1261
Bureau à Montmagny Vendredi après-midi
Bur. à Québec - Tél.: 529-3389
Rés. Québec - Tél.: 653-7452

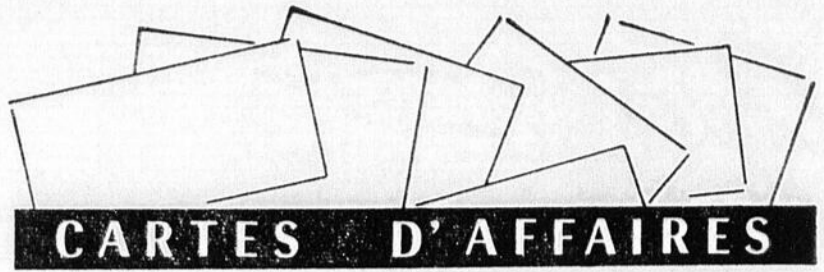
Téléphone: 248-1072
Robert DAVELUY, B.A., LL.L.,
Avocat-Procureur
Rue St-Jean-Baptiste Montmagny
(Edifice Allard)

Marcel Ruelland
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
Ambulance et corbillard CADILLAC
SERVICE JOUR ET NUIT
Tél.: 248-1363, De la Fabrique

YVES PARE
Architecte
D.E.A.M. - M.A.A.P.Q. - M.I.R.A.C. -
Edifice Blanchet - Montmagny
36, Du Dépôt - Tél.: 248-3610

Laurent Normand
Directeur de Funérailles
SERVICE JOUR ET NUIT d'ambulance et corbillard Cadillac.
26, St-Louis - Tél.: 248-0545
MONTMAGNY

Viateur CARON, Enr.
• Pièces et accessoires d'automobiles.
• Distributeur Good Year.
500, Trans-Canada, Téléphone: 248-2619
Montmagny



"Bou langer, Fortier, Rondeau & Cie, C.A."
Maurice Boulanger, B.A., C.A. Guy Fortier, B.A., L.S.C., C.A.
Réal-A. Rondeau, B.A., C.A. Paul R. Thivierge, C.A.
Raymond Kironac, M.S.C., C.A. André Gagnon, M.S.C., C.A.
G. Beaulieu, B.A., M.S.C., C.A. Rolland Trudelle, M.S.C., C.A.
Guy Des Roches, M.S.C., C.A. Richard Newberry, B.A., C.A.
L.-P. Beausoleil, B.A., M.S.C., C.A. J. Desmeules, B.A., M.S.C., C.A.
Lionel Daigle, B.A., C.A. Clément Gamache, M.S.C., C.A.
COMPTABLES AGREES — CHARTERED ACCOUNTANTS
Tél.: LA 5-4955 500 est, Grande-Allée
Case Postale 97, Haute-Ville QUEBEC 4.

"Caron, Corriveau, Renaud, & Cie, C.A."
B. Caron, B.A., M.S.C., C.A. L. Corriveau, M.S.C., R.I.A., C.A.
Gérard Lavoie, B.A., M.S.C., C.A. Guy Renaud, M.S.C., C.A.
B. Chénard, B.A., M.S.C., C.A. R. Gagnon, B.A., M.S.C., C.A.
R. Madore, B.A., M.S.C., C.A. Réal Bélanger, M.S.C., C.A.
Fernand Breton, M.S.C., C.A. R. Gilbert, M.S.C., C.A.
COMPTABLES AGREES — CHARTERED ACCOUNTANTS
Tél.: 248-1003 54, Rue St-Magloire
Montmagny, P.Q.
Bureau: Montmagny — Riv.-du-Loup — Mont-Joli — Matane

ASSURANCES

"La Laurentienne" Feu, Automobiles,
Assurance sur la vie Responsabilités, Accident
Jean-Marie PROULX HEBERT et PROULX
MONTMAGNY TEL.: 1001

Mercier & Carrier Me Jules PARE, C.R.
AVOCATS-PROCUREURS AVOCAT-PROCUREUR
Edifice Banque Provinciale
63, de la Gare Rue St-Thomas,
Tél.: 248-0194 MONTMAGNY, P.Q.
Montmagny Tél.: 248-3954

Alex. Chouinard, C.R. — Avocat —
60 rue St-Louis
Tél.: 248-2948
MONTMAGNY
Tél. Bur.: 248-1183 Rés.: 248-0147
Denis GOBEIL, LL. L.
AVOCAT
34, rue de la Gare
Montmagny

Installations et réparations électriques
Travail de tous genres en électricité
ROGER PROULX
ENT.-ELECTRICIEN
87, rue Ste-Brigitte-Nord
Tél.: 248-0970 Montmagny
Gonzague BELANGER
B. A. LL. L.
NOTAIRE
Tél. bur.: 248-2592 Rés.: 248-1096
32, rue St-Thomas
Montmagny

Jean-Paul CLOUTIER J. Maurice CLOUTIER
B.A., L.S.C. B.A., LL.L.
Licencié en Sc. commerciales Notaire
ST-PAUL, Co. Montmagny, P. Q.
Gaston CLOUTIER **Guy CLOUTIER**
Industriel Courtier d'assurances

ROBERT DESPRES
INGENIEUR-CONSEIL
Bureau à Montmagny
Edifice Blanchet
38, rue du Dépôt
Tél.: 248-0622 - Rés. 248-0653



FIER PAPA?

La Sun Life offre plusieurs plans modernes qui intéressent particulièrement le nouveau papa. Que vous ayez besoin d'assurance sur votre propre vie, d'un revenu familial advenant votre décès ou de fonds pour garantir l'instruction du nouveau-né, vous constaterez que la Sun Life a la réponse à votre problème. Communiquez avec nous sans délai.

René Adam

Trois-Saumons P.Q.
Tél.: 247-5624
SUN LIFE DU CANADA
COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE

La Cie d'évaluation Technique Laurentienne dépose son rapport devant la Régionale Pascal-Taché

La Régionale Pascal-Taché vient de recevoir le rapport de la Cie d'Evaluation Technique Laurentienne concernant l'analyse des rôles d'évaluation des quarante municipalités que desservira la Régionale.

Ce travail a été fait en vue de trouver des indices de base,

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



Pierre A. FRÉCHETTE

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. Pierre A. Fréchette au poste de Surintendant, Division de l'Est, des succursales du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Est de l'Ontario. Il aura ses bureaux à Montréal. M. Fréchette a rempli à la Banque, dans le Québec, diverses fonctions au niveau de la direction et depuis 1961, était Surintendant-adjoint pour les succursales du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Est de l'Ontario.

qui permettront d'établir une parité d'évaluation pour toutes les paroisses formant les trente-cinq commissions scolaires de la Régionale.

Nous vous donnons ici les chiffres contenus dans ce rapport, qui donnent le pourcentage estimé des rôles d'évaluation locaux par rapport à la valeur réelle, ainsi que l'indice par lequel ces rôles locaux devront être multiplié pour ne pas charger une paroisse plus que l'autre.

	% d'évaluation réelle	Indice
Ville de Mont'y	82.4	1.214
St-Thomas	45.6	2.193

St-François	29.5	3.390	St-Marcel	32.4	2.086
Bethier	20.6	4.854	St-J. Port-Joli	71.1	1.406
St-Pierre	30.0	3.333	S-Aubert	23.9	4.184
N.-D. du Rosaire	33.0	3.030	S-Damase	27.3	3.663
Ste Euphémie	32.9	3.039	Tourville	32.0	3.125
St-Paul	26.9	3.717	Ste-Perpétue	21.6	4.630
Ste Apolline	40.7	2.457	Ste-Félicité	46.8	2.137
St-Lucie	60.2	1.613	St-Omer	28.7	3.484
St-Fabien	61.1	1.637	St-Pamphile	25.9	3.861
St-Juste	31.6	3.164	St-Roch	32.8	3.049
Lac-Frontière	73.5	1.361	S e-Louise	55.8	1.792
Cap St-Ignace	44.2	2.262	St-Philémon	34.5	2.898
Ile-aux-Grues	71.8	1.393	St-Anne de la Poc.	80.9	1.239
L'Islet	64.2	1.558	Ville La Pocatière	75.9	1.318
L'Isletville	82.7	1.209	St-Onésime	22.4	4.464
N.-D. Bonsecours	20.4	4.901	Riv-Ouelle	29.3	3.412
St-Eugène	28.1	3.559	St-Pacôme, village	24.2	4.132
St-Cyrille	30.1	3.322	St-Pacôme, par.	35.4	2.825
St-Adalbert	32.4	2.086	St-Gabriel	24.4	4.098

Évitez la Panique après un accident

Si vous êtes impliqué dans un accident d'automobile que vous vous croyiez responsable ou non, ne soyez pas pris de panique, vous dit "PRUDENTIA". Surtout, ne manquez jamais d'arrêter après un accident. Le seul fait de poursuivre votre route sans avoir arrêté devient déjà une présomption de culpabilité. Si vous êtes responsable de l'accident et que vous tentez de vous sauver, vous aggravez tout simplement votre cas. Rappelez-vous que les chauffards ne s'en tirent pas à bon compte. Presque tous sont finalement découverts et doivent répondre de leurs actes.

LE NOUVEAU CODE CANADIEN DU TRAVAIL / l'hon. Allan J. MacEachen, ministre du Travail, répond à quelques questions:

"Monsieur MacEachen, notre nouveau Code canadien du travail a tenu 'la vedette' êtes-vous d'accord?"

"Oui, et c'est l'un de ceux dont la portée est la plus considérable. Le Canada a raison d'en être fier. Il établit des normes plus élevées que celles établies dans n'importe quel autre pays que je connaisse. Les autres pays remarquent la façon dont le Parlement canadien s'assure qu'un plus grand nombre de travailleurs partage l'expansion de notre pays".

"Brièvement, à qui s'applique ce nouveau Code?"

"Il s'applique à toutes les industries relevant de la juridiction fédérale et peut très bien servir de guide dans les autres industries. Le gouvernement, lui-même gros employeur dans son propre domaine, battra la marche en faveur de ses propres employés, en appliquant le premier les normes du Code".

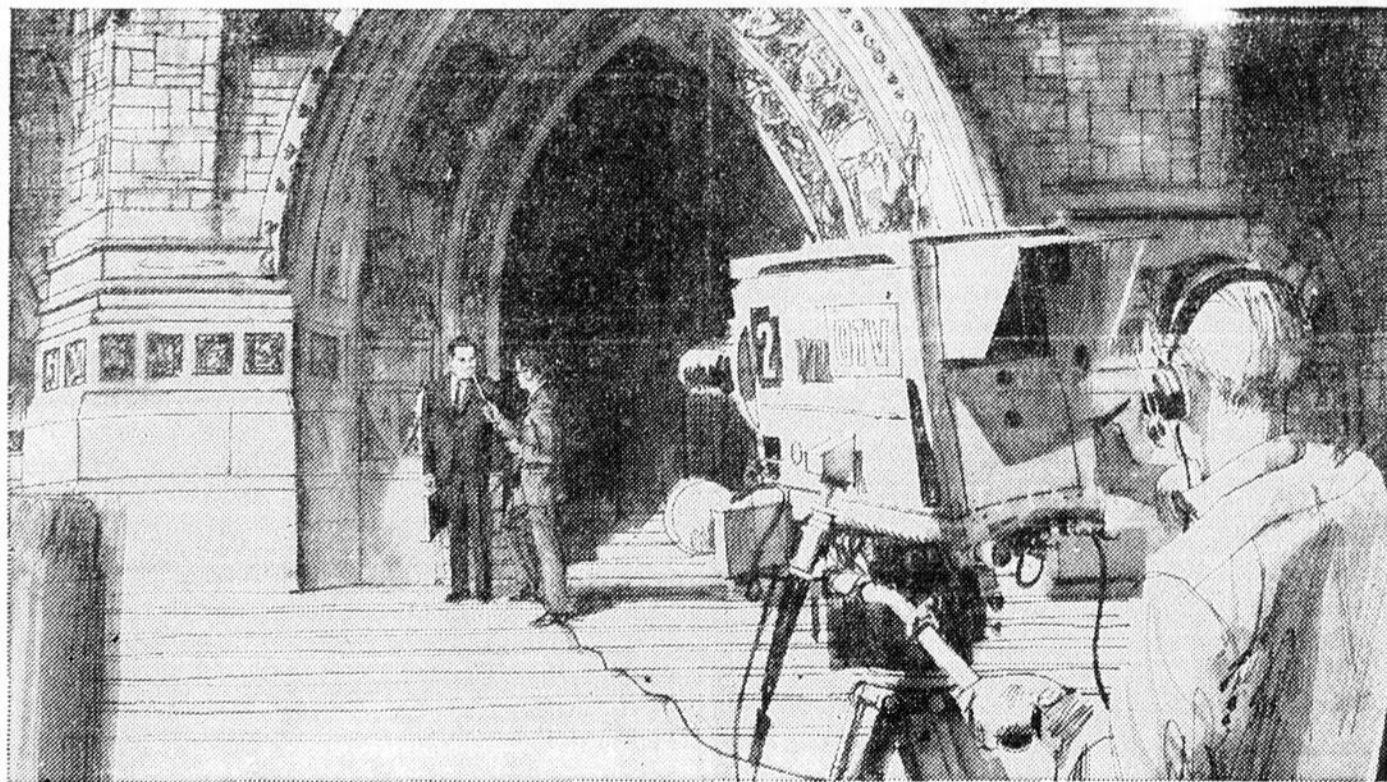
"Parlons de quelques points particuliers. Quels avantages procurera-t-il aux employés qu'il touche?"

"Comme nous l'avons dit, il établit des normes minimales et j'insiste sur le mot minimales parce que beaucoup de travailleurs jouissent déjà de normes plus élevées que celles fixées par le Code. Premièrement, il fixe une journée normale de travail à huit heures et une semaine à quarante heures avec une période hebdomadaire de temps supplémentaire de huit heures rémunérée au taux normal majoré de moitié. Deuxièmement, il établit le taux de salaire minimum pour tous les travailleurs de plus de dix-sept ans, à \$1.25 l'heure. Ensuite il prévoit deux semaines de congés payés par an, après une année de service, ou quatre pour cent du salaire comme indemnité de congés versée à ceux qui ont entre trente jours et un an de service. Enfin, il prévoit que chaque employé aura droit à huit fêtes légales payées par an ou à une journée de congé en remplacement d'une fête".

"Vous avez souligné que le nouveau Code s'applique aux industries relevant de la juridiction fédérale, pourriez-vous nous les nommer?"

"Le Code s'applique aux transports routiers et ferroviaires interprovinciaux et internationaux, aux pêcheries où travaillent des salariés, au transport aérien, à la radiodiffusion et à la télévision, à l'industrie des transports maritimes, aux banques, aux mines d'uranium, aux élévateurs à grain, aux meuneries et aux fabriques et entrepôts d'aliments du bétail, aux établissements de nettoyage des semences, aux pipelines et traversiers interprovinciaux et internationaux, au télégraphe et au téléphone international et interprovincial, à la plupart des sociétés de la Couronne et à une au deux petites industries".

Communiquer avec le ministère du Travail, à Ottawa, pour savoir si le Code canadien du travail (normes) s'applique dans votre cas.



MINISTÈRE DU TRAVAIL



Dites Donc Danse CKBM

1030 p.m. à 11.30 p.m.

SAMEDI SOIR

Une présentation

de la

Brasserie Dow
du Québec Ltée

nous avons
entendu dire

le peuple

Jeudi,
17 juin
page 9

• Que selon le Chef de l'Opposition à l'Assemblée Législative, le Québec aurait la taxe sur la cigarette la plus élevée de toutes autres provinces. L'hon. Daniel Johnson déclare que les fumeurs québécois paient 4 cents de plus que partout ailleurs au Canada. Un autre championnat du gouvernement de M. Lesage.

• Qu'à la suite des autres organismes qui ont protesté contre la disparition du nom de Montmagny comme comté au fédéral, les Chevaliers de Colomb de Montmagny feront, eux aussi, des représentations en ce sens aux autorités concernées.

• Que d'après le nouveau règlement d'ouverture et de fermeture des commerces pour notre ville, les magasins en alimentation pourront ouvrir leurs portes le jeudi soir jusqu'à 9 heures. Les restaurants eux, auront le loisir de rester ouverts jour et nuit.

• Que les Canadiens, à partir du 1er janvier 1967, pourront voir des émissions de télévision en couleurs. C'est ce que le gouvernement fédéral vient d'annoncer en augmentant à cette fin de \$15 millions ses subventions à Radio-Canada.

• Que devant le nombre de plus en plus élevé de causes ayant trait aux facultés affaiblies par l'alcool instruites au Palais de Justice, le juge Jean-Paul Bérubé a déclaré qu'il serait plus sévère à l'avenir. Avis à ceux qui auraient l'intention de conduire avec un "petit coup" dans le corps.

• Que l'Opposition à l'Assemblée Législative s'est formellement opposée à l'augmentation de 1¢ de la taxe sur le gallon d'essence. Le critique financier de l'Union nationale, M. Paul Dozois a alors déclaré que le gouvernement provincial allait chercher \$300 millions dans les poches des automobilistes alors qu'il ne dépensait pour la construction de routes qu'un montant de \$74 millions.

• Que les brigadiers et les brigadières scolaires sont revenus enchantés de leur voyage au Cap de la Madeleine et à Shawinigan. Ce voyage avait été organisé en signe de reconnaissance et était sous la direction du lieutenant Wellie Marchand. Quelque trente professeurs faisaient également partie du groupe.

• Que c'est lundi prochain que bon nombre d'organismes en plus des autorités municipales, iront devant la Commission Langlois. Ils feront ainsi des suggestions et présenteront leurs doléances à cette commission qui est chargée de suggérer au gouvernement fédéral de nouvelles délimitations électorales.

• Que le Comité des Sports tiendra une assemblée générale, lundi le 21 juin, à 8 h. précises, à l'école Ls-Jacques Casault. Tous ceux que le sport intéresse sont priés de bien vouloir en prendre note.

• Que dimanche prochain, le 30 juin, est la journée ou, à travers tout le Canada, on célébrera la Fête des Pères. Une pensée spéciale de la part des enfants envers celui qui représente l'autorité au foyer et qui a de ce fait la responsabilité matérielle et aussi morale de ce foyer, ira sûrement droit au cœur. Un petit souvenir, une invitation, une simple visite le toucheront. Profitons donc de ce jour pour dire merci à notre "papa" et lui manifester notre reconnaissance.



Félicitations à M. Fernand Couillard qui a obtenu son doctorat en médecine de l'Université Laval de Québec. Il est le fils de M. Alfred Couillard, décédé, et de Mme Couillard, de Montmagny. Il pratiquera la médecine générale à St-Adelph, Co. Champlain, où il a ouvert son bureau.
Bon succès.

HUIT ETUDIANTS PARTICIPERONT AUX ECHANGES INTERPROVINCIAUX

Le directeur de la Régionale Pascal-Taché, M. Jean Hébert vient de dévoiler les noms des huit étudiants qui participeront aux voyages interprovinciaux qui se feront cet été.

Ces voyages ont été organisés dans les cadres du Centenaire du Canada et les élèves qui furent choisis, l'ont été à la suite de recommandation des autorités scolaires locales et également en tenant compte de leurs possibilités personnelles.

Voici les noms des futurs voyageurs qui visiteront pendant trois semaines, plusieurs provinces de notre pays.

Carole Audet, 41, 3ième avenue, Montmagny, du Couvent N-Dame de Montmagny; Roger Morin, 6, rue St-Etienne, Mont-

gny, étudiant à l'Externat Classique de Montmagny; Marcel Legros, St-Pamphile, étudiant à l'école St-Joseph de St-Pamphile; Jocelyn Desrosiers, St-Aubert, étudiant à l'École Fleury de St-Jean Port-Joli; Pauline Bossé, St-Gabriel de Kam., étudiante à l'école S.-Coeur de La Pocatière; Hélène Lord, Ste-Perpétue, étudiante au couvent Bon Pasteur; Louise Martin, La Pocatière, étudiante au couvent des Soeurs de la Charité de La Pocatière; Laure Lebel, Tourville étudiante à St-Jean Port-Joli.

Comme ces voyages sont organisés sous le signe de l'échange, un groupe d'étudiants des provinces anglaises, viendront à leur tour, visiter plusieurs villes du Québec.

M. l'abbé Maurice Bois nommé curé à St-Adalbert

Par décision de Son Excellence Monseigneur Bruno Desrosiers, évêque de Sainte-Anne de la Pocatière;

M. l'abbé Maurice Bois a été nommé curé de St-Adalbert de L'Islet;

Mgr Fernand Bernier, C.S., a été nommé curé de Saint-Eugène de L'Islet;

M. l'abbé Gérard Fortin a été nommé curé de Saint-André de Kamouraska;

Mgr Robert Campagna, C.S. a été nommé aumônier à l'Institut

Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal;

Mgr Paul Bernier, C.S., a été nommé aumônier des élèves de l'École Normale de Rivière-du-Loup;

M. l'abbé Antoine Bécharde a été nommé aumônier à l'École normale de L'Islet;

M. l'abbé Dominique Ménard a été nommé Visiteur Ecclésiastique ou Directeur général de la Pastorale près la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, Rivière-du-Loup;

M. l'abbé Maurice Langlais a

été nommé Visiteur Ecclésiastique ou Directeur général de la Pastorale près la Commission scolaire régionale Pascal-Taché, Montmagny;

Le Révérend Père Bernard Gagnon, o.c.s.o. a été nommé vicaire-économiste à l'Île-aux-Grues;

M. l'abbé Denis Lajoie a été nommé prêtre-auxiliaire au Foyer Patro de Rivière-du-Loup;

M. les abbés Claude Ouellet, Marcel Thériault et Gaston Chouinard ont été nommés prêtres auxiliaires au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Une première résolution d'importance

QUEBEC — Le nouvel organisme directeur que s'est donné le parti de l'Union Nationale en fin de semaine, à Québec, a adopté une importante résolution pour :

— Nier au gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans les affaires internes du Québec en appuyant d'un avis favorable la supplique adressée à la reine par le régime Lesage;

— Accuser le gouvernement Lesage d'avoir trahi le Québec et la nation canadienne-française en s'engageant à faire adopter la formule F.F. et en sollicitant l'ingérence d'autorités extérieures dans un domaine où nous sommes "Maîtres Chez Nous" depuis 1867;

— Protester contre l'injure faite par le premier ministre Lesage à ses compatriotes du Québec lorsqu'il les a qualifiés de

"non-instruits" pour expliquer son refus de consulter le peuple par voie de referendum;

— Réaffirmer, conformément à charte des Nations-Unies, le droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française;

— Inciter le chef et les parlementaires de l'U.N. à poursuivre la lutte sans merci qu'ils ont engagée contre la formule F.F. et contre toute autre manoeuvre ayant pour effet de bloquer l'émancipation du Québec et de la nation canadienne-française;

— Inviter le comité parlementaire de la Constitution, créé sur l'initiative de l'U.N. à accélérer ses travaux et à présenter son rapport le plus tôt possible sur l'ensemble du problème constitutionnel;

— Réclamer la convocation d'une constituante québécoise pour apprécier les recommandations

qui auront été formulées par le comité parlementaire de la Constitution du Québec, laquelle devra être soumise au peuple par voie de referendum.

Cette résolution fait suite à l'engagement pris par le gouvernement Lesage d'imposer au Québec la formule F.F. à l'invitation faite à Ottawa de violer l'autonomie provinciale en appuyant l'adresse à la reine pour la restriction des pouvoirs du Conseil législatif d'un "avis favorable"; en niant, par recours à Londres et à Ottawa, le droit du peuple du Québec à l'autodétermination; au rejet; par le gouvernement Lesage, de l'adoption d'un mécanisme démocratique tel que le referendum pour le peuple souverain tranche toute mesure d'ordre constitutionnel.

(Montréal-Matin - 14 juin)

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A L'ISLETVILLE ET A MONTMAGNY

JOS PROULX

PLANCHES MURALES — CONTRE-PLAQUE — BRIQUES
BLOCS DE CIMENT — LAINE MINÉRALE — CEMENT
CHEMINÉES FIRE CHIEF — PEINTURE GLIDDEN, etc.

JOS. PROULX

Montmagny — 4 rue du Peuple — L'Isletville
Tél.: 248-1722 Champlain 7-5262

Le plein emploi l'affaire de tous

Voici les offres d'emploi pour cette semaine:

DANS NOTRE REGION

ON DEMANDE :

Une sténo-dactylo avec un an d'expérience de préférence, au salaire annuel de \$2.000, et plus.
 Une jeune fille possédant expérience dans la comptabilité ou le travail général de bureau. Salaire à discuter.
 Deux filles de tables pour un hôtel de St-Roch des Aulnaies.
 Une fille sérieuse pour servir dans un comptoir-lunch de Montmagny.
 Un concierge, Ministère de la Défense Nationale à Montmagny, au salaire de \$3.290, à \$3.740.
 Un barbier avec un an d'expérience.
 Quelques mécaniciens d'automobiles possédant plusieurs années d'expérience.
 Des jeunes gens âgés de 21 à 27 ans, possédant au moins une 12ième année, pour travailler pour une compagnie de finance.

EN DEHORS DE NOTRE DISTRICT

ON DEMANDE:

Des sténographes et dactylographes bilingues, pour l'Organisation des Nations Unies à New York. Conditions de travail intéressantes.
 Des secrétaires pour le Ministère des Affaires Extérieures, pour travailler dans les Ambassades et les Consulats à l'Étranger.
 Des infirmières licenciées, des garde-malades auxiliaires et des garde-bébés pour différents hôpitaux.
 Des aides familiales expérimentées pour notre région, Montréal et Ste-Anne-de-Bellevue.
 Des millwrights et pipefitters avec licence "C" pour la Cie Domtar pour travailler à Windsor, province de Québec. Salaire \$2.46 l'heure.
 Des cuisiniers et pâtisseries d'expérience.
 Des opérateurs de tracteurs D-8, expérimentés, district de Riv-du-Loup. Salaire \$2.25 l'heure.
 Des électriciens possédant licence "C".
 Des travailleurs de la forêt pour la Cie Internationale de Papier, division du St-Maurice et de Maniwaki, de même que pour la Cie Consolidated à St-Michel des Saints.
 Le Ministère du Travail fédéral est à la recherche de personnel pour le Service National de Placement. Soixante postes d'agents de placement sont présentement vacants dans la Province.
NOUS AVONS EGLEMENT UNE LISTE D'EMPLOIS VACANTS DANS UN GRAND NOMBRE DE METIERS SPECIALISES, ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNELS DANS DIVERS CENTRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

CE QUI SUIT S'ADRESSE AUX EMPLOYEURS

Une trentaine de jeunes gens et jeunes filles ont terminé leur cours commercial et sont disponibles pour travailler présentement.

Plusieurs étudiants et étudiantes demandent du travail dans hôtels, restaurants, magasins, usines, pour la période des vacances. De ce groupe, quelques jeunes filles sont disponibles pour travailler dans les maisons privées.

Quelques jeunes gens, diplômés de l'Institut de Lauzon et de l'École de Métiers de Montmagny en mécanique auto, ajustage mécanique, menuiserie, dessin, sont disponibles immédiatement.

Tout employeur intéressé à embaucher ces candidats est prié de communiquer avec nous.

Pour informations supplémentaires, veuillez vous adresser le plus tôt possible au Bureau National de Placement à Montmagny au numéro de téléphone 248-1102.

LA FTQ: LESAGE...

Suite de la page 12
 premier ministre à propos de la caisse de retraite de certains permanents syndicaux, le trésorier de la FTQ a émis l'opinion que M. Lesage continue probablement de "faire des cauchemars" depuis la menace de grève générale proférée par cette centrale à l'occasion de la bataille du bill 54 l'année dernière. Tout ce que nous pouvons dire, de commenter M. Rondou, c'est qu'à ce moment-là nous avons mieux défendu les travailleurs du Québec le premier ministre provincial qui, lui, "cherchait à paralyser leur action syndicale en leur passant une véritable camisole de force juridique".

Le porte-parole de la FTQ explique par un surmenage intellectuel et physique ce qu'il appelle la "sortie intempestive de M. Lesage contre le syndicalisme international". Il y a longtemps, dit-il, que les commentateurs politiques lui conseillent de se dégager de certaines responsabilités et de prendre du repos; il semble que ce soit devenu extrêmement urgent.

Nouvelles heures...

(Suite de la page 1)

l'avant-midi à 9 hres p.m.

Le vendredi: de 8 h.30 de l'avant-midi à 10 hres p.m.

Le dimanche: de 10 h. 30 de l'avant-midi à 12 h. 30 p.m.; de 6 h. 30 de l'après-midi à 8 h. 30 de l'après-midi.

Autres commerces

Les lundi, mardi mercredi et jeudi: de 8 hres de l'avant-midi à 6 hres de l'après-midi.

Le vendredi: de 8 hres de l'avant-midi à 10 hres de l'après-midi.

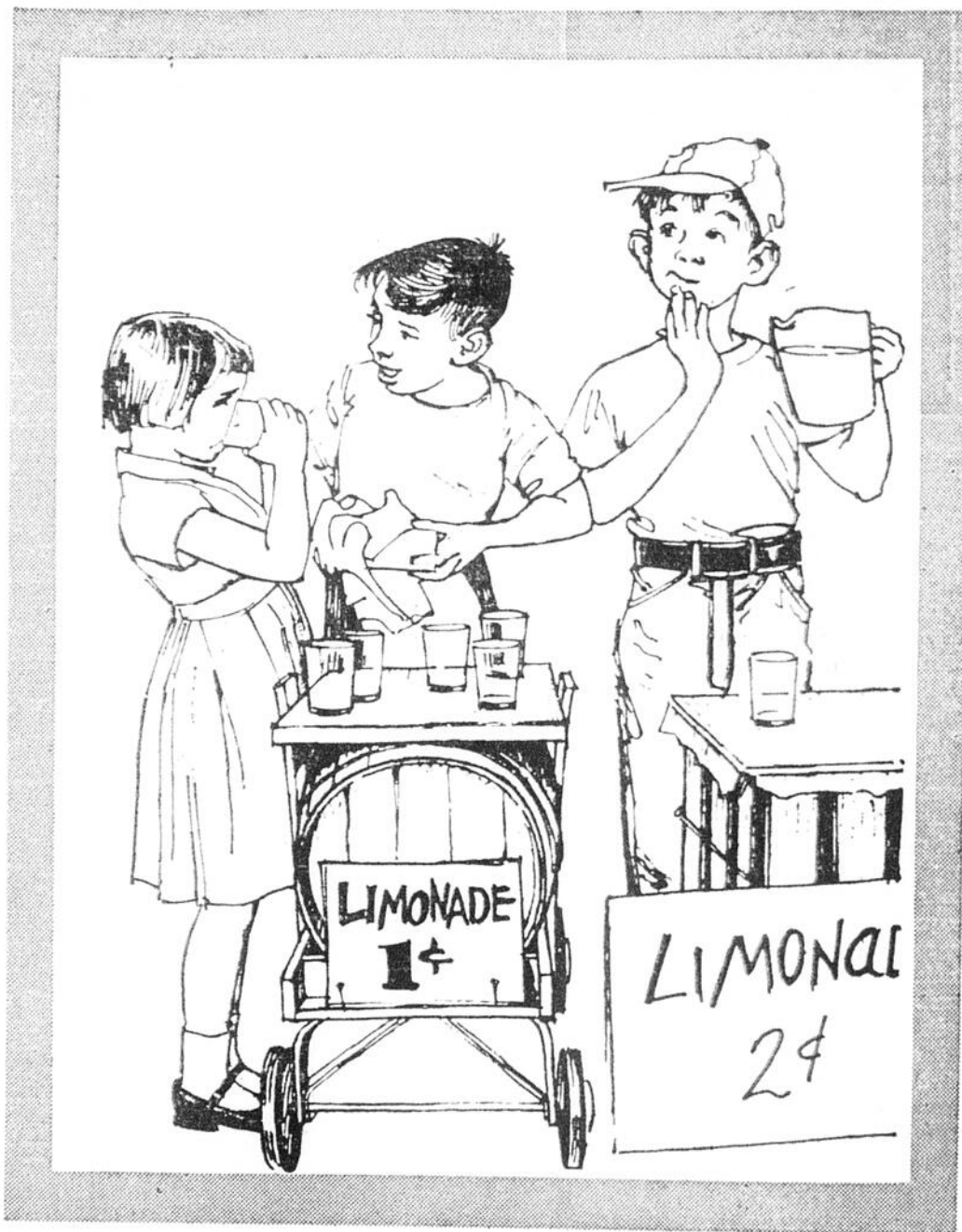
Le samedi. le 8 hres de l'avant-midi à 5 hres de l'après-midi.

EXCEPTION

Lorsqu'une fête civique tombe un vendredi, il sera loisible d'ouvrir les portes de tout commerce jusqu'à 9 h. 30 de l'après-midi, le jeudi précédent, à l'exception des 24 et 31 décembre.

la publicité favorise le consommateur

La publicité, qui permet aux fabricants de se disputer de vastes marchés, les oblige à améliorer sans cesse leurs produits. La somme des petites inventions, des légers perfectionnements qui transforment continuellement les produits de consommation a permis de réaliser une production variée d'une rare qualité. Ces réalisations font l'envie des sociétés où la publicité est moins à l'honneur. La liberté pour le public de choisir et l'obligation pour les fabricants de faire face à la concurrence sont de puissants facteurs de progrès continu.



Cette annonce est publiée gracieusement à l'occasion du MOIS DE LA PUBLICITÉ

la publicité favorise le consommateur



AMENDES

Toute personne, société ou corporation soumise au présent règlement et qui y contrevient, est passible d'une amende n'excédant pas \$40.00, plus les frais, pour chaque contravention et si cette infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte, et à défaut de paiement de l'amende et les frais, un emprisonnement n'excédant pas deux mois, l'emprisonnement devant néanmoins cesser sur paiement de l'amende et des frais.

dant pas \$40.00, plus les frais, pour chaque contravention et si cette infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte, et à défaut de paiement de l'amende et les frais, un emprisonnement n'excédant pas deux mois, l'emprisonnement devant néanmoins cesser sur paiement de l'amende et des frais.

ment de l'amende et les frais, un emprisonnement n'excédant pas deux mois, l'emprisonnement devant néanmoins cesser sur paiement de l'amende et des frais.

S
P
L
O
I
S
I
R
S
R
S
T



BALLE-MOLLE

LIGUE JUVENILE
Lundi soir
Bassin 18 — Centre 2
Industriel gagne par défaut contre Boulevard.

CEDULE
Lundi, le 21 juin (juvénile)
Industriel VS Centre (external)
Boulevard VS Bassin (arène)
Mardi, le 22 juin (midjet)
Bassin VS Centre (externat)
Industriel VS Boulevard (boul.)
Mercredi, le 23 juin (bantam)
Bassin VS Centre (extrenat)
Industriel VS Boulevard (boul.)

POSITION DES EQUIPES

Juvénile	
Industriel	3 56 32 —
Bassin	3 52 52 1
Boulevard	3 23 26 2
Centre	3 26 47 3
Midjet	
Boulevard	1 21 13 —
Centre	1 20 16 —
Industriel	1 16 20 1
Bassin	1 13 21 1
Bantam	
Bassin	1 57 6 —
Centre	1 11 7 —
Industriel	1 7 11 1
Boulevard	1 6 57 1
Boulevard	1 6 57 1

Plus de 80 membres inscrits au club de tennis

Après la date limite d'inscription au club de tennis de Montmagny, on constate que 81 personnes se sont inscrites cette année, soit une amélioration substantielle sur les années précédentes et sûrement un record en ce concerne le tennis à Montmagny depuis de nombreuses années. De plus, plusieurs amateurs (trices) qui se sont présentés en retard pour s'enregistrer se sont vus refuser pour cette année car une date limite avait été fixée et il fallait s'y conformer.

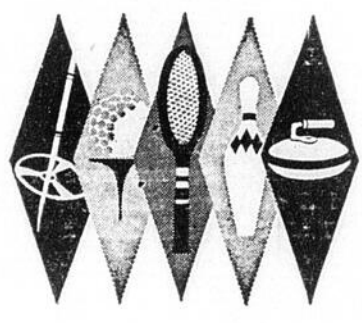
Le président du club désire souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres et félicite les anciens membres d'être revenus cette année encore pour se joindre aux activités qui ne manqueront sûrement pas durant l'été. D'ailleurs il nous a annoncé le tournoi d'ouverture pour le samedi 26 juin alors que des doubles masculins et féminins saison. La semaine prochaine sont organisés pour débiter la nous aurons plus de détails sur

ce sujet, mais les membres feront bien de pratiquer dès maintenant car la plupart ont déjà commencé...

De plus des démarches très sérieuses ont été entreprises auprès de Robert "Bob" Bédard, joueur numéro un au Canada, afin qu'il tienne une clinique de tennis à Montmagny au profit des membres durant l'été. Quoique n'ayant pas de réponse définitive, il semble que les démarches

entreprises vont aboutir heureusement.

En attendant ce moment et les tournois à venir, les membres sont invités à utiliser les courts du Centre Civique, et pour ceux qui ne connaîtraient pas encore le fonctionnement du tableau d'inscription, ceux qui le savent se feront un plaisir de leur expliquer ce système fait justement dans le but de favoriser également tous ceux qui veulent jouer.



LE SPORT CHEZ LES JEUNES

De tous les sujets discutés lors du congrès annuel de l'Association de hockey amateur du Canada (CAHA), il convient de souligner l'adoption du nouveau règlement qui obligera tous les joueurs de catégories inférieures au junior à porter le casque protecteur... Au delà de 170,000 jeunes devront se soumettre à ce règlement passé dans le but de diminuer le nombre de blessures... Dans les catégories junior, intermédiaire et senior, le port du casque n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé.

ICI et LA... A l'âge de 22 ans, François Lavigne possède déjà à son actif trois conquêtes du championnat des maîtres aux petites quilles: Lavigne l'a emporté en finale sur André Wilkie récemment, à l'issue d'un marathon de 83 parties... Henri-Paul Duval, dépisteur des Philiens de Philadelphie, aimerait organiser un match hors-concours entre les étoiles de la Ligue Montréal junior et une équipe de la Ligue provinciale senior... Jocelyn Richard, de la Palestre nationale, vient de remporter le championnat de Montréal dans la marche, parcourant un mille et un quart en 12 minutes et 18 secondes... Après avoir remporté un éclatant succès à Toronto, les gymnastes de la Palestre ont monopolisé les honneurs lors des championnats provinciaux, à Québec; les Diane Masse, Lise Beaudet, Jocelyne Auger, Ron Warren, Sidney Jensen et autres ont décroché un total de 51 trophées... Plus de 300 jeunes athlètes seront à l'oeuvre au parc Jarry, le 19 juin, à l'occasion de la Journée de la jeunesse, organisée dans le cadre des fêtes du Canada français.

Poussée victorieuse du centre, à la dernière manche

Grâce à une offensive de sept points à la septième manche, les porte-couleurs du Centre ont réussi à l'emporter de justesse sur ceux du quartier Industriel au compte de 20-16. Cette poussée de dernière heure a débuté par un magnifique coup de trois buts réussi par le frappeur débutant de la dernière manche, Alain Morin qui, incidemment a également réussi un simple dans cette manche. Les joueurs de John Paquet avaient réussi à conserver l'avantage tout au long de la partie grâce à une première manche de 6 points, mais les protégés de Denys Corneau ont su se reprendre à temps et proté-

ger leur avance dans la seconde moitié de la dernière manche alors que leurs adversaires ont été limités à deux coups surs. Gilles Doré est crédité de la victoire alors que Gaston Morin voit la défaite s'inscrire sur sa fiche. Dans l'autre partie au programme chez les midjets, l'équipe du Boulevard a facilement disposé de celle du Bassin au compte de 21-13, malgré les deux coups de circuits réussis par Alain Canuel mieux et Bernard Létourneau et Roger Lachance. Michel Lesont particulièrement signalés pour les vainqueurs en conservant des moyennes parfaites au bâton.

LE BASSIN ECRASE LE CENTRE 18-2

Lundi soir dans la partie de la ligue juvénile cédulée à l'externat classique, l'équipe du Bassin, du gérant Philippe Lavoie, a complètement écrasé celle du Centre au compte de 18-2. Alain Lacombe fut sans contredit le principal artisan de la victoire, n'accordant que 6 coups sûrs à ses adversaires. De plus des coups de trois buts ont été cognés par Conrad Grégoire et Claude Coulombe ainsi qu'un deux buts réussis dans la première manche par Guy Marticotte. Il s'agit ici du plus beau retour effectué cette saison par une équipe car on se souvient de la cuisante défaite subie aux mains de l'équipe du Quartier Industriel dans la première joute de la saison au compte de 44-22. L'instructeur Pierre Lacombe du Bassin est à féliciter pour la fa-

çon et la maîtrise avec lesquelles il a pu améliorer à ce point la tenue de ses joueurs. Nul doute qu'il sera achalandé de demandes pour obtenir sa recette par d'autres instructeurs moins favorisés. Dans l'autre partie de la ligue juvénile qui devait se disputer à l'école Casault, le quartier Industriel l'a emporté par défaut, l'équipe du Boulevard ne s'étant pas présentée. Ceci laisse te (John) Paquet au premier l'équipe du gérant Jean-Baptisrang, puisqu'il n'a essayé aucun revers jusqu'ici, et qu'il espère conserver ce record intact jusqu'à la fin de la saison. Nul doute que les joueurs du gérant Bob Barry vont avoir à lui expliquer leur absence et espérons que ce genre d'incidents ne se produira plus cette saison.

- oOo -
Claude Houde, un jeune joueur de défense de Drummondville, a signé un contrat avec l'organisation des Red Wings de Détroit... Agé de 16 ans, Claude se rapportera aux Alouettes de St-Jérôme, de la Ligue Provinciale junior, à l'automne... Il a attiré l'attention des dépisteurs lors du tournoi provincial midjet présenté à Drummondville, en février dernier.

- oOo -
Chris Amon, âgé de 21 ans, de Nouvelle-Zélande, un protégé du célèbre Bruce McLaren, a décroché les honneurs de la Course au trophée Pepsi-Cola, récemment au Circuit Mont-Tremblant-St-Jovite... Il s'est littéralement moqué de quelques grands noms du domaine des courses de voitures-sport, tels le millionnaire Tap Shap, du Texas, et le champion canadien Ludwig Heimrath, de Toronto... C'était la première victoire majeure pour Amon à qui on prédit un brillant avenir dans un sport qui frappe l'imagination de la jeunesse du Québec.

- oOo -
Le Montréalais Jean Cusson, qui poursuit ses études à l'Université de Montréal, participera à l'entraînement de l'équipe de hockey nationale du Canada... S'il se mérite un poste au sein de l'équipe canadienne, il obtiendra une bourse d'études à l'Université du Manitoba, à Winnipeg... C'est un athlète accompli qui brille au football, au baseball et à la crosse.

- oOo -
La grande vedette des derniers jours au baseball junior est le gaucher Claude Gagnon, des Athlétique de Sorel, dans la Ligue nationale... Il a imité l'exploit de Louis de la Durantaye, du Verdun, en lançant une joute sans point ni coup sûr, contre le club Granby.

CINEMA

TACHE

Juin 18-19-20-21-22-23-24

LA SEPTIEME AUBE

W. Holden S. York

LAFONTAINE

Juin 16-17-18-19

LES ENRAGES

avec Alfredo Alaria

Juin 20-21-22-23

CAFE EUROPE EN UNIFORME

E. Presley J. Prowse

LA FTQ: LESAGE DELIRE SUR LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

MONTREAL — Le trésorier de la Fédération des travailleurs du Québec, M. René Rondou, a qualifié de "délire inquiétant" les propos tenus dernièrement par le premier ministre Jean Lesage sur le rôle du syndicalisme international dans le Québec.

"Ni le patronat, dit-il, ni la centrale rivale de la FTQ, n'ont jamais fait de déclarations aussi échevelées et aussi folichonnes à propos du rôle et de la participation de la direction internationale de nos syndicats dans les grèves faites par nos membres dans le Québec. Contredisant à ce sujet les conclusions réfléchies de la Commission d'enquête Gordon sur les perspectives économiques du Canada, M. Lesage se couvre de ridicule en perdant ainsi la tête à propos d'une situation dont il ignore manifestement le premier mot".

M. Rondou a affirmé que les travailleurs du Québec, membres de syndicats internationaux, sont absolument libres de faire la grève quand ils le jugent à propos et d'y mettre fin de la même façon. Aucun dirigeant syndical québécois digne de ce nom, dit-il, n'a de permission à demander à personne d'autre qu'à ses membres, pour régler une grève.

Quant à la possibilité d'une grève générale évoquée par le

(Suite à la page 10)

faites-vous un voyage



consultez votre agent du Canadien Pacifique

- Trains à dôme panoramique
- Tarifs modiques de chemin de fer
- Croisières sur les Grands Lacs, en Alaska et aux Antilles
- Hôtels d'un océan à l'autre
- Traversées transatlantiques
- Service aérien au Canada et entre cinq continents

J. R. Patenaude,
Gare du Palais,
Québec.

VOYAGEZ
Canadien Pacifique

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS
HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE



Avis important concernant la sécurité de la vieillesse

Le Parlement du Canada a amendé la loi sur la Sécurité de la vieillesse.

Au cours des cinq prochaines années, on réduira graduellement à 65 ans l'âge où la pension de la Sécurité de la vieillesse devient payable. Certaines conditions de résidence sont requises pour qu'une personne puisse recevoir cette pension.

En janvier 1966, la pension de la Sécurité de la vieillesse au montant de \$75 par mois sera payable à ceux qui auront 69 ans; en 1967, à ceux qui auront 68 ans; en 1968, à ceux qui auront 67 ans; en 1969, à ceux qui auront 66 ans, et en 1970, à ceux qui auront 65 ans.

Si vous êtes né	Faites votre demande en	Et votre pension débutera en
Entre décembre 1895 et août 1896	juin 1965	janvier 1966
Entre septembre 1896 et décembre 1896	juillet 1965	janvier 1966
en janvier 1897	août 1965	février 1966
en février 1897	septembre 1965	mars 1966
en mars 1897	octobre 1965	avril 1966
en avril 1897	novembre 1965	mai 1966
en mai 1897	décembre 1965	juin 1966
en juin 1897	janvier 1966	juillet 1966
en juillet 1897	février 1966	août 1966
en août 1897	mars 1966	septembre 1966
en septembre 1897	avril 1966	octobre 1966
en octobre 1897	mai 1966	novembre 1966
en novembre 1897	juin 1966	décembre 1966
en décembre 1897	juillet 1966	janvier 1967
en janvier 1898	janvier 1966	janvier 1967
en février 1898	janvier 1966	janvier 1967
en mars 1898	février 1966	janvier 1967
en avril 1898	mars 1966	janvier 1967
en mai 1898	avril 1966	janvier 1967
en juin 1898	mai 1966	janvier 1967
en juillet 1898	juin 1966	janvier 1967
en août 1898	juillet 1966	janvier 1967
en septembre 1898	juillet 1966	janvier 1967
en octobre 1898	juillet 1966	janvier 1967
en novembre 1898	juillet 1966	janvier 1967
en décembre 1898	juillet 1966	janvier 1967

DES TABLEAUX SEMBLABLES SERONT PUBLIÉS PLUS TARD POUR LES PROCHAINES ANNÉES.

Comment faire votre demande

Vous pouvez vous procurer une formule de demande de la Sécurité de la vieillesse au bureau de poste. Les personnes qui ne demeurent pas au Canada peuvent obtenir une formule de demande en écrivant au Directeur régional de la Sécurité de la vieillesse dans la capitale de la province où elles vivaient auparavant.

Publié par le ministère
de la Santé nationale et du Bien-être social
par autorité du ministre,
l'honorable Judy LaMarsh.